
**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

**Mercredi
2015 (11)
7 octobre**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mercredi 7 octobre 2015 au lieu et à l'heure habituels. Étaient présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

André Savage	André Lapierre
Johanne Baillargeon	Alain Lalonde
Isabelle Parent	

Était absente la conseillère Madeleine Proulx.

Sous la présidence de son honneur la mairesse, Madame Roxanne Turcotte.

La directrice générale, Chantal Soucy est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

15-227 2- Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller André Lapierre
et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-228 3- Adoption du procès-verbal

Proposé par le conseiller André Lapierre
et résolu,

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2015 soit
et est adopté, dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4- Rapport d'activités de la mairesse

5. Lecture du résumé des correspondances reçues

5.1 Dépôt du rapport financier en date du 28 septembre 2015

15-229 5.2 Règlement d'emprunt - financement [n/d R-196,196-1]

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre qui lui est
faite de la Caisse Populaire Desjardins de la Ouareau pour son emprunt
par billets en date du 14 octobre 2015 au montant de 300 000 \$ effectué en
vertu du règlement d'emprunt numéro 196 modifié par le 196-1. Ce billet
est émis au prix de 100.00 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de
billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

12 000 \$	2.849 %	14 octobre 2016
12 200 \$	2.849 %	14 octobre 2017
12 600 \$	2.849 %	14 octobre 2018
12 800 \$	2.849 %	14 octobre 2019
250 400 \$	2.849 %	14 octobre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du
détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adopté unanimement par les conseillers.

15-230 5.3 Règlement d'emprunt - financement [n/d R-196, 196-1]

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le
montant indiqué, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci souhaite
emprunter par billet un montant total de 300 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
196, 196-1	300 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon
et résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 300 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 196 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 14 octobre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	12 000 \$
2017	12 200 \$
2018	12 600 \$
2019	12 800 \$
2020	13 100 \$ (à payer en 2020)
2020	237 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 octobre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 196 et modifié par le reg. 196-1, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté unanimement par les conseillers.

15-231 6. Adoption des comptes à payer au montant de 75 258.70 \$

Proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 75 258.70 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

8992	Les entreprises Roland Morin Inc	8 006.29 \$*
8993	Ministre des Finances	113 458.00 \$*
8994	Société canadienne des Postes	104.87 \$*
8995	Syndicat canadien de la fonction publique	528.47 \$*
8996	Table régionale de concertation	15.00 \$
8997	Autos et camions Danny Lévesque	142.51 \$
8998	Alain Loue Tout Enr.	137.27 \$
8999	L'ami du bûcheron	252.95 \$
9000	Ass. du lac Blanc	545.00 \$
9001	Me Pierre-Édouard Asselin	1 667.16 \$
9002	Autobus Brunet Inc.	1 075.02 \$
9003	Johanne Baillargeon	21.68 \$
9004	Martine Bélanger	84.07 \$
9005	Belcher Pièces de Machinerie	467.38 \$
9006	Les laboratoires Environex	50.13 \$
9007	Centre d'équipements verts du Nord	136.31 \$
9008	Centre de liquidation Raynat inc.	282.02 \$
9009	Corporate Express Canada Inc.	449.51 \$
9010	C.R.S.B.P. des Laurentides	28.74 \$
9011	Dynamitage S. Lavoie Inc.	11 784.95 \$
9012	Échelles C.E. Thibault Inc.	312.73 \$
9013	Éditions Petite Mine	13.55 \$
9014	Les Entreprises Roland Morin Inc	862.31 \$
9015	Équipements Cloutier	321.70 \$
9016	Équipement Laurentien Enr.	1 166.47 \$
9017-18	Garage Marcel Lamache	1 561.22 \$
9019	Garage de pneus N-D-M	192.75 \$
9020	Marcel Gaudreau	41.40 \$
9021	Le Groupe Harnois	3 254.46 \$
9022	Sobeys Québec St-Donat	106.41 \$
9023	JECC Mécanique Ltée	1 149.75 \$
9024	Journal Altitude 1350	373.69 \$
9025	Kenworth Montréal	4 767.10 \$
9026	Éric Lamarche	127.22 \$
9027	Mme Andrée Lapierre	8 191.97 \$
9028	Mr André Lapierre	1 139.17 \$
9029	Linde Canada Ltée	13.69 \$
9030	Location Hewitt Inc	4 857.60 \$
9031	Mecan Expert	109.23 \$
9032	Multi Routes	10 459.43 \$
9033	Patrick Morin	616.46 \$
9034	Distribution Praxair	145.39 \$
9035	Produits sanitaires des plaines inc.	274.54 \$
9036	Madeleine Proulx	106.68 \$
9037	Info Page	127.85 \$
9038	Remboursement dépenses-employée	452.17 \$

9039	Sablère GDM	51.74 \$
9040	Annulé	
9041	Chantal Soucy	502.71 \$
9042	Sous-poste de camionnage	2 991.10 \$
9043	SRAD Communications	128.77 \$
9044	Trakmaps	159.49 \$
9045	Roxanne Turcotte	341.40 \$
9046	Veolia	770.70 \$
9047	Vers'en art	994.53 \$
9048	Ent. Jean Valois & fils	160.00 \$
9049	Wolters Kluwer Québec Inc	437.85 \$
9050	Manoir de la rivière Dufresne	152 000.00 \$
9051	Bell Canada	27.10 \$*
9052	Compo Recycle	1 096.25 \$*
9053	Conteneur Recycle Inc.	5 164.73 \$*
9054	Féd. québécoise des municipalités	385.16 \$*
9055	Ministre des Finances	287.44 \$*
9056	Rogers	69.44 \$*
9057	Solmatech Inc.	10 850.77 \$
9058	Telus	155.68 \$*

Total des incompressibles : 129 283.43 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES FINANCES

7. Règlements et avis de motion

15-232 7.1 Délégation de compétence en matière de réglementation sur les alarmes intrusion sur le territoire de la MRC de Matawinie [n/d R-191]

Considérant que la Sûreté du Québec offre d'appliquer elle-même le règlement sur les alarmes intrusion sur le territoire de la MRC de Matawinie afin de rendre plus efficace la gestion dudit règlement et ainsi tenter de limiter le nombre d'appels et déplacements inutiles des effectifs policiers;

Considérant que cette question a été soumise au Comité de sécurité publique qui s'est positionné de manière favorable à cette initiative de la Sûreté du Québec et recommande au Conseil de la MRC d'adopter une résolution en ce sens;

Considérant que pour ce faire, il est nécessaire de modifier le règlement harmonisé actuel et qu'il serait souhaitable qu'un tel règlement soit adopté par la MRC plutôt qu'adopté par chacune des municipalités, et ce, à chaque modification ultérieure;

Considérant que par sa résolution CM-328-2015, le conseil de la MRC demande aux municipalités d'adopter une résolution afin de déléguer à la MRC la compétence en matière de règlement sur les alarmes intrusion sur le territoire de la MRC de Matawinie;

En conséquence

Il est proposé par le conseiller André Lapierre
et résolu,

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci délègue à la MRC sa compétence en matière de règlement sur les alarmes intrusion afin qu'un règlement soit adopté par le Conseil de la MRC et sera applicable par la sûreté du Québec sur tout le territoire de la MRC de Matawinie.

Adopté unanimement par les conseillers.

8. Administration et ressources humaines

15-233 8.1 Salle des loisirs du Lac Castor - MERN [n/d N-272]

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'offre de cession à titre gratuit pour le terrain de la salle du lac Castor qui appartient au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles.

Il autorise la mairesse et la directrice générale à signer tout document à cet effet et mandater la firme Raymond Sigouin à produire l'acte notarié ainsi que le Bail avec l'association.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-234 8.2 Manoir de la Rivière Dufresne [n/d N-957]

Proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de verser au Manoir la somme de 150 000 \$ comme dernier versement du règlement d'emprunt R-196.

La somme sera versée lors de la réception de la somme d'argent, soit le 14 octobre prochain.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-235 8.3 9220-5376 Québec inc. [n/d Chemin du Massif]

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que n'ayant pas de disponibilité budgétaire, le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci reporte pour étude budgétaire 2016 l'offre d'acquisition d'une parcelle de terrain à la municipalité ou la modification du chemin du Massif.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-236 8.4 Salle communautaire- achat [n/d N-350]

Proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de faire l'acquisition, conjointement avec le Manoir, d'une autorécurveuse professionnelle pour effectuer l'entretien du plancher de la salle communautaire et du Manoir.

Le coût de l'équipement sera de 2875.00 \$ plus taxes. La municipalité versera 2 000 \$ au Manoir

Adopté unanimement par les conseillers.

15-237 8.5 Employé municipal – prolongement [n/d N-300 N-982]

Proposé par le conseiller André Savage et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de prolonger l'engagement de Monsieur Dominique Romard afin d'effectuer des travaux supplémentaires pour une durée de 2 semaines.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur l'administration
et les ressources humaines**

9. Sécurité publique

9.1 Rapport du conseiller responsable

15-238 9.2 Pompier – Mise à pied [n/d N-71]

Suite à sa non disponibilité pour le service incendie,

Il est proposé par le conseiller André Lapierre et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la mise à pied suivante :

- Gabriel Dorais

M. Dorais devra remettre tous ses effectifs appartenant au service incendie de Notre-Dame-de-la-Merci au directeur, immédiatement.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-239 9.3 Groupe GPI – Gestion des risques et plan d’intervention
[n/d N-903]**

Proposé par le conseiller André Lapierre
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte d’accorder le contrat de 2 ans à la firme GPI afin d’effectuer les visites de prévention des immeubles à risques moyens, élevés et très élevés ainsi que 50% des plans d’interventions de ces risques, par année.

Le coût est de 7800 \$ + taxes, par année.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Voirie

10.1 Rapport du conseiller responsable

**15-240 10.2 Déneigement – chemin de la Rivière et chemin du Sommet
[n/d C-82, chemin de la Rivière et chemin du Sommet]**

Considérant la demande de déneigement des propriétaires des chemins de la Rivière et du Sommet;

Considérant que ce sont des chemins privés;

Considérant que le rapport du directeur des travaux publics indique que lesdits chemins ne respectent pas le règlement municipal;

Considérant que l’entrepreneur de la municipalité refuse l’ajout de ces chemins à son contrat;

Il est proposé par la conseillère Johanne Baillargeon
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse d’effectuer le déneigement selon le contrat de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15-241 10.3 Travaux de chemin – chemin du Bois
[chemin du Bois et Matricule 6215 54 1258]**

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l’entente pour les travaux de fossé recommandés par le directeur des travaux publics sur la propriété du 891 chemin du Bois.

Que le conseil municipal autorise la mairesse, Madame Roxanne Turcotte et la directrice générale, madame Chantal Soucy, à signer l'entente modifiée soumise.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-242 10.4 Ministère des Transports – subvention [n/d N-81]

Proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de l'Arc pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés, conformément aux présentes dépenses, sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-243 10.5 Ministère des Transports – subvention [n/d N-81]

Proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac Galipault pour un montant subventionné de 12 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés, conformément aux présentes dépenses, sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la voirie

11. Environnement et Hygiène du milieu

11.1 Rapport de la conseillère responsable

**Période de questions sur l'environnement
et l'hygiène du milieu**

12. Santé, famille et petite enfance

12.1 Rapport de la conseillère responsable

15-244 12.2 Municipalité amie des aînés – Plan d’action [n/d N-963]

Attendu que la municipalité a créé un comité en juin 2014 afin de présenter au conseil une politique des aînés;

Attendu que le comité a consulté la population de 50 ans et plus afin de faire ressortir les besoins, les habitudes et les occupations des aînés;

Attendu que le comité a compilé, analysé et reproduit sous forme de 7 axes d’intervention soit :

- l’aménagement des lieux et espaces publics;
- la sécurité;
- les sports, loisirs, culture et participation sociale des aînés;
- l’habitation;
- les services de santé et services communautaires;
- le transport et
- l’information et communications aux aînés.

Il est donc proposé par la conseillère Johanne Baillargeon et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le dépôt du plan d’action de la politique des aînés soumis par le comité de la MADA (Municipalité Amie Des Aînés).

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la santé, famille et petite enfance

13. Aménagement, urbanisme

13.1 Rapport du conseiller responsable

15-245 13.2 Demande d’odonyme : 9220-5376 Québec Inc. [Chemin du Hibou]

Proposé par le conseiller Alain Lalonde et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme d’accorder l’odonyme CHEMIN DU HIBOU pour le chemin connu et désigné comme étant le lot 18B-7 rang 5 du Canton de CHILTON.

Le tout devra être confirmé par la commission de toponymie.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-246 13.3 Demande de dérogation mineure : 3530, chemin du lac Georges [Matricule 6528-86-6928]

Attendu que monsieur Richard Désy et Al ont adressé une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage;

Attendu que la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont de réduire la marge de recul avant de 7,6 mètres à 4,10 mètres, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment accessoire;

Attendu que la propriété se situe dans la zone 115-1 et que la marge de recul avant dans cette zone est de 7,6 mètres;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller Alain Lalonde
et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de dérogation.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-247 13.4 Demande de dérogation mineure : Partie du lot 13 rang 09, Canton de Chilton [matricule 5723-45-7916]

Attendu que Fiducie Dusablon a adressé une demande de dérogation mineure à la réglementation de lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 13 rang 09 du Canton de CHILTON;

Attendu que la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser la création de deux lots distincts, soit un lot pour une servitude de passage au lac Ouareau, d'une largeur de 7,92 mètres et un lot résidentiel d'une largeur de \pm 42 mètres.

Attendu que la propriété se situe dans la zone 155 et que la largeur minimum est de 50 mètres;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte en partie la demande de dérogation mineure, soit l'autorisation de procéder à la création d'un lot résidentiel de \pm 42 mètres de largeur, et ce, avant le 1^{er} juillet 2016.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-248 13.5 Demande de dérogation mineure : 3430, chemin lac Georges [Matricule 6628 01 2352]

Attendu que monsieur André Gauvreau a adressé une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage;

Attendu que la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont de régulariser l'empiètement de 1,89 mètre du bâtiment secondaire dans la marge de recul avant;

Attendu que la propriété se situe dans la zone 155-1 et que la marge de recul avant est de 7,6 mètres;

Attendu que la construction a fait l'objet d'un permis délivré par la municipalité en date du 26 juin 2002;

Pour ces motifs,
Il est proposé par le conseiller André Savage
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de dérogation mineure.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-249 13.6 Demande de dérogation mineure : 2947, chemin du lac Blanc [Matricule 6625 57 9936]

Attendu que madame Céline Cusson et monsieur Jean-Sébastien Marcotte ont adressé une demande de dérogation mineure à la réglementation de zonage;

Attendu que la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont de régulariser l'empiètement de 1,47 mètre, de l'agrandissement réalisé en 1993 du bâtiment principal, dans la marge de recul avant;

Attendu que la propriété se situe dans la zone 171-4 et que la marge de recul avant est de 7,6 mètres;

Attendu que l'agrandissement du bâtiment principal a fait l'objet d'un permis délivré par la municipalité en date du 21 mai 1993;

Pour ces motifs,
Il est proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de dérogation mineure.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Promotion et développement économique

15-250 14.1 Parc de la Rivière Dufresne – Puits [n/d N-395]

Proposé par le conseiller André Lapierre
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte les travaux de forage pour un puits artésien afin d'alimenter les toilettes et l'eau potable de la Halte routière. La somme requise pour les travaux est de 13 000 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

15-251 14.2 Parc de la Rivière Dufresne – sentier [n/d N-395]

Proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise les travaux de sentier sur une longueur de 80 mètres effectués à l'interne pour un montant estimé de 2055.50 \$ plus taxes.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Période de questions sur la promotion et
le développement économique**

15. Loisirs, Art et Culture

15.1 Rapport de la conseillère responsable (absente)

Période de questions sur les loisirs, les arts et la culture

Varia

Période de questions générales

15-252 16. Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Isabelle Parent
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour
les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :
15-231, 15-233, 15-234, 15-236, 15-237, 15-239, 15-241, 15-250, 15-251.**

Chantal Soucy, directrice générale/secrétaire-trésorière

16 personnes

Fin de la session 20h37

Roxanne Turcotte, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale